

considérés comme rebelles à l'Église orthodoxe, bien que jamais ils n'en aient reconnu l'autorité, et comme tels on les punit. Ce procédé a même été employé envers plusieurs fonctionnaires, lesquels descendaient de parens grecs-unis, mais qui avaient suivi dès leur enfance le rit latin. Tous ont été déclarés rebelles à l'Église dominante, et Dieu sait comment cela finira.

“Quant aux paysans, lorsqu'on ne parvient à découvrir aucun indice qu'ils aient fait partie de l'ancienne union, on leur annonce sans scrupule, que le gouvernement se trouve dans l'impossibilité de souffrir plus longtemps parmi eux la foi catholique romaine. On demande ensuite aux anciens du village une liste nominale des pères de famille ; cette liste, on la fait signer ; quand on l'a en main, on déclare que le village tout entier a *volontairement consenti* à se ranger sous la bannière de la foi grecque. Puis cette *conversion* est officiellement notifiée par les consistoires grecs aux consistoires catholiques romains. A l'instant on ordonne que les noms de ces malheureux soient rayés de la liste des catholiques, et défense est faite de leur administrer les sacrements de l'Église, et d'accomplir à leur égard tout autre service religieux.

“ Les consistoires catholiques, ne sachant que trop de quelle manière on agissait dans de pareils cas, et à quoi se réduisaient en réalité ces conversions qualifiées de volontaires, demandèrent à voir dans l'acte original les signatures ; mais on leur répondit qu'ils ne devaient pas douter le moins du monde de la vérité des communications que leur adressaient les consistoires grecs, et on leur ordonna de se soumettre sans réplique aux décisions qui avaient été prises, et dont on leur avait donné connaissance.

“ L'archevêque actuel de Mohilow, métropolitain de l'Église catholique de Russie, essaya d'adresser des représentations à ce sujet au ministre de l'intérieur, auquel appartient la direction des affaires religieuses des confessions étrangères. (Sous ce nom on comprend tous les cultes autres que celui en usage dans l'Église dominante : ainsi le culte des païens, des juifs, &c.) Mais on lui répondit par un ordre suprême, et un tel ordre est en Russie la *loi suprême* tant dans les choses divines, que dans les choses humaines ; une fois cet ordre rendu, toute réplique est inutile.

“ Du reste le mode de conversion dont je viens de parler ne laisse pas que de varier. Dans maints villages on cherche un couple d'ivrognes et de ces hommes sans foi ni loi, ainsi qu'il s'en trouve malheureusement partout. On les gagne par toutes sortes de promesses ; puis on les fait parler, et quand ils savent écrire, ils signent l'acte d'adhésion au nom de tous les autres habitans